

Porter une tenue étanche ventilée MAR 95.3 ou PK 17 en milieu nucléaire

RS5395 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344r
Formacode(s)	42894
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/04/2021
Date d'échéance	19/04/2026

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES · SIRET : 19910685700014

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTN	77568501900561	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

En France, les activités nucléaires sont réglementées compte-tenu des risques inhérents à l'utilisation des propriétés de la radioactivité.

Ces risques, notamment sanitaires, ont été progressivement pris en compte à travers des mesures visant à assurer la protection de l'homme contre les effets des rayonnements radioactifs, dits « rayonnements ionisants ».

L'ensemble des mesures visant à protéger l'homme des rayonnements ionisants constitue la « radioprotection ».

En fonction du type de risque, différents moyens de protection sont déployés. Ces moyens combinent des protections collectives et individuelles.

La certification porter une tenue ventilée, de type Mar 95.3 ou PK17, en milieu nucléaire s'inscrit dans le cadre de la radioprotection des travailleurs du secteur nucléaire industriel et de recherche, et plus spécifiquement à ceux intervenant sur des chantiers d'assainissement-démantèlement d'installations/sites nucléaires ou encore aux travailleurs affectés à des travaux de rénovation ou maintenance des Installations nucléaires de base, INB, dans le cadre de la maîtrise du risque d'exposition interne.

La certification permet de répondre aux prescriptions des articles R4323-104 à R4323-106 du code du travail.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont :

- A1. Identifier les risques radiologiques contre lesquels la tenue étanche ventilée de type MAR 95.3 ou PK17 protège le professionnel
- A2. Contrôler la conformité de la tenue étanche ventilée de type MAR 95.3 ou PK17 (vêtement à usage unique) en vérifiant les points de contrôle pour s'assurer qu'elle est utilisable en toute sécurité en situation de travail.
- A3. Appliquer la méthodologie d'habillage et de déshabillage de la tenue étanche ventilée sur la base de la notice du fabricant de la MAR 95.3 ou de la PK17 en respectant les différentes étapes pour éviter toute contamination du professionnel
- A4. Réaliser le contrôle de propreté radiologique afin de s'assurer de l'absence de contamination vestimentaire et

corporelle à l'aide d'un contaminamètre équipé d'une sonde après la phase de déshabillage et le passage en zone propre

A5. Réagir en situations dégradées en prenant les mesures nécessaires et adaptées afin d'assurer sa sécurité, celle des autres travailleurs et de l'environnement

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Cette certification répond aux articles R4323-104 et R4323-106 du code du travail.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Maîtrise du français écrit et oral, et être un professionnel du nucléaire.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury est composé d'un professionnel, externe à l'INSTN, justifiant d'une expérience significative dans les métiers liés à la « sécurité – radioprotection » en lien avec la certification, et d'un formateur, interne à l'INSTN, expert en « sécurité radioprotection » ayant des compétences en lien avec la thématique « sécurité radioprotection » de la certification .

Base légale

Date de décision	19/04/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/04/2026

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5395/>